

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES :
UNE POLITIQUE PRIORITAIRE POUR LES SERVICES DE L'ETAT
DANS LE DEPARTEMENT DU NORD

Communiqué de presse	3
La lutte contre les violences faites aux femmes dans le département du Nord : une action inscrite dans un cadre structuré	4
L'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violences	6
L'hébergement et l'accès au logement des femmes victimes de violences	8
La formation et la sensibilisation des professionnels au repérage, à l'accueil des femmes victimes de violences	9
La prévention auprès des jeunes et la sensibilisation du public dans le Nord	10





« En 2013, en France, 121 femmes sont décédées sous les coups de leurs conjoints ou ex conjoints, dont 5 dans le Nord, un des 6 départements les plus touchés. C'est inacceptable.

Les violences à l'égard des femmes sont des violations des droits de la personne intolérables dans notre société fondée sur les principes de dignité et de respect, bases fondamentales de tout rapport humain.

Enjeu majeur de santé publique, la lutte contre ces violences appelle des réponses très fermes.

Le gouvernement mène une politique volontariste au travers du 4^{ème} plan interministériel 2014-2016 de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

J'attache une grande importance à ce que l'ensemble des services de l'Etat dans le Nord, soient mobilisés et restent vigilants dans la prévention et la lutte contre ce fléau. Les dispositifs engagés par l'Etat pour permettre le retour à l'autonomie des femmes victimes de violences et prévenir ces violences, place notre département parmi les plus actifs. En 2014, près de 2 millions d'euros ont été alloués par l'Etat à la lutte contre toutes les violences faites aux femmes. De nouveaux dispositifs seront déployés d'ici la fin de l'année : le « téléphone grand danger » sous le pilotage des parquets, un nouvel accueil de jour dédié aux femmes victimes de violences en Flandre Intérieure, zone rurale où l'isolement est souvent un frein à la libération de la parole.

La création très prochaine d'un Observatoire départemental des violences faites aux femmes sur notre territoire, tel que le préconise le 4^{ème} plan interministériel, va marquer la consolidation du travail partenarial des services de l'Etat avec ceux du Conseil général et je m'en réjouis.

La mobilisation de l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs est la condition fondamentale pour enrayer ces violences inadmissibles. »

Jean-François Cordet
Préfet du Nord



25 novembre
Journée internationale pour l'élimination
de la violence à l'égard des femmes

Communiqué de presse

LES SERVICES DE L'ETAT DANS LE NORD MOBILISES POUR PREVENIR ET LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES



A l'occasion du 25 novembre, journée internationale de l'élimination des violences à l'égard des femmes, Jean-François Cordet, préfet du Nord souligne la mobilisation des services de l'Etat pour améliorer le recueil d'information, former et sensibiliser des services de police et de gendarmerie ou encore développer des liens avec l'ensemble des intervenants du réseau social afin de détecter et d'accompagner les femmes subissant ces violences. Au delà de la sensibilisation, dans le cadre de la mise en œuvre du 4^{ème} plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes 2014-2016 présenté 22 novembre 2013 par la ministre des droits des femmes, leur action vise à ne laisser aucune violence déclarée sans réponse, à protéger efficacement les victimes et à mobiliser l'ensemble de la société. La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a inscrit la protection des femmes contre toutes les violences avec le renforcement du dispositif d'ordonnance de protection.

Près de 2 900 faits de violences intrafamiliales envers les femmes ont été enregistrés par la police et la gendarmerie nationale depuis le début de l'année.

Près de 1 200 appels de femmes victimes de violences ont été enregistrés par la plate-forme téléphonique nationale 3919 pour le département du Nord, qui le placent au 3ème rang après Paris et la Seine-Saint-Denis.

Les crédits alloués par l'Etat à la lutte contre les violences faites aux femmes dans le département du Nord en 2014 s'élèvent à 2 millions d'euros.

La délégation départementale aux droits des femmes met à disposition des outils d'information pour aider les femmes victimes de violences dans leurs démarches ainsi que l'ensemble des professionnels susceptibles de les recevoir (travailleurs sociaux, policiers, gendarmes, personnels de santé, avocats...). Un livret d'information rappelant les démarches à suivre et mentionnant les coordonnées des structures dédiées à l'accompagnement des femmes victimes de violences dans chacun des 6 arrondissements du Nord est disponible sur le site des services de l'Etat dans le Nord www.nord.gouv.fr (Politiques publiques > Citoyenneté, libertés publiques et égalité hommes-femmes > Défense des droits des femmes et de l'égalité hommes-femmes > Lutte contre les violences faites aux femmes).

Service régional
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr

Préfecture du Nord

12-14, rue Jean sans Peur – CS 20003 – 59039 LILLE CEDEX

Tél : 03 20 30 59 59 - www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59



25 novembre
Journée internationale pour l'élimination
de la violence à l'égard des femmes

LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES DANS LE DEPARTEMENT DU NORD UNE ACTION INSCRITE DANS UN CADRE STRUCTURE

L'Etat dans le département du Nord est doté de dispositifs partenariaux solides qui permettent de soutenir de manière réactive la lutte contre les violences faites aux femmes en fonction des directives du 4^{ème} plan interministériel 2014-2016 de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et mettre en œuvre les dispositifs prévus par la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes du 4 août 2014 :

La commission départementale de lutte contre les violences faites aux femmes créée en 1989, réinstallée en juin 2007 au sein du Conseil départemental de prévention de la délinquance, est présidée par le préfet du Nord. Elle rassemble l'ensemble des acteurs concernés par cette thématique (50 membres): l'Etat (le procureur général, la délégation départementale aux droits des femmes de la direction départementale de la cohésion sociale - DDCS, les services de police, de gendarmerie, la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, le rectorat), le Conseil général, les professionnels de santé (Unité médico-judiciaire du CHR de Lille, conseil de l'Ordre des médecins, SAMU régional), l'Ordre des avocats, les 4 référents départementaux « violences faites aux femmes » et les associations spécialisées. Elle se réunit une fois par an pour faire le point des actions menées, pour présenter les bilans statistiques de chacun des services et pour décider des orientations et des actions à poursuivre, de celles à engager conformément aux directives ministérielles.

Le 1^{er} protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes 2008-2010 a été signé le 1^{er} avril 2008 par les membres de la commission départementale citée précédemment sur leur engagement à mettre en place des actions ciblées. Objectif : inscrire de manière durable les engagements de chacun et de coordonner leurs actions.

Le diagnostic territorial 2008-2010, édité en novembre 2010, a recensé l'ensemble des ressources existantes dans le département du Nord pour permettre le retour à l'autonomie des femmes victimes de violences dès le signalement des faits – (structures, réseaux, personnes référentes financées par l'Etat). Il a révélé les axes d'amélioration, les besoins et a évalué la pertinence des dispositifs financés. Ce premier diagnostic a permis de mieux cibler la stratégie à mener dans le cadre du 2^{ème} protocole.

Le 2^{ème} protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes 2012-2014. Signé le 26 novembre, il marque le renforcement des partenariats et notamment celui avec le Conseil général et le conseil de l'Ordre des avocats, nouveaux signataires. Il réaffirme l'engagement partenarial des membres de la commission et leur volonté de maintenir une vigilance collective sur les questions de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes. Il prend en compte les mesures du 3^{ème} plan triennal gouvernemental 2011-2013, la loi du 9 juillet 2010 spécifique aux violences faites aux femmes, les nouvelles orientations ministérielles mais aussi les spécificités du département du Nord et le diagnostic territorial de 2010. Il s'articule autour de 4 axes : améliorer la connaissance du phénomène, recenser les actions et évaluer la pertinence des dispositifs, renforcer les dispositifs d'accompagnement, prévenir les violences. Son action s'inscrit dans les nouvelles mesures prises par le 4^{ème} plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes.

Les 4 référents départementaux « violences faites aux femmes » de l'Etat sont des acteurs de terrain.

Nommés par le préfet du Nord en septembre 2009 selon les directives du 3^{ème} plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et financés par des crédits du Fonds interministériel de prévention de la délinquance, ils sont 4 dans le département. (Il sont 60 en France, le Nord est le plus doté). Réinscrit au sein du 4^{ème} plan interministériel présenté en novembre 2013 par la ministre des droits des femmes, ce dispositif à vocation à se développer nationalement.



Les 4 référents mènent leur action sur l'ensemble de leur arrondissement respectif (Lille, Valenciennes, Dunkerque, Cambrai). Leurs missions : faciliter les démarches des femmes accueillies victimes de violences, en fluidifiant les réseaux d'acteurs en zone urbaine, en les créant dans les zones rurales, suivre un maximum de 50 femmes dès le signalement des faits, pour identifier et débloquer les freins à leur retour à l'autonomie. Ils forment, sensibilisent les professionnels à l'accueil et à l'orientation des femmes victimes. Ils ont un rôle clé dans le renforcement des partenariats locaux.



L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT SPECIFIQUE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES DANS LE NORD

« **Organiser l'action publique autour d'un principe partagé : aucune violence déclarée ne doit rester sans réponse, protéger efficacement les victimes** » - 4^{ème} plan interministériel 2014-2016

Un travail important est effectué chaque jour par les acteurs de terrain dans le département pour accueillir et l'accompagner les femmes victime de violences. Tous sont membres de la commission départementale de lutte contre les violences faites aux femmes et participent au maillage territorial pour apporter une réponse toujours plus efficace au retour à l'autonomie des femmes victimes.

- **Dans le cadre du numéro national 3919**, renforcé en janvier 2014 selon les directives du 4^{ème} plan interministériel 2014-2016 pour améliorer l'orientation des femmes victimes de violences (y compris les mariages forcés, les mutilations sexuelles, le harcèlement sexuel), **56 structures et antennes** avec professionnels spécialisés dans l'accueil des femmes victimes de violences ont été recensées dans le département du Nord.
- **Plus de 100 femmes victimes de mariages forcés** ont été suivies par les structures spécialisées de la métropole lilloise depuis le début de l'année 2014 (Solidarité aux femmes et familles d'ici et d'ailleurs - SAFFIA, Planning Familial, Rencontre internationale des femmes noires - RIFEN).
- **40 femmes par mois** en moyenne sont reçues par le Centre régional de prise en charge des mutilations sexuelles féminines.
- **650 femmes victimes de violences** ont reçu un suivi juridique, social, psychologique, par les 6 Centres d'informations des femmes et des familles du Nord en 2013 et 295 l'ont été par les 4 associations spécialisées dans l'hébergement des femmes victimes de violences et de leurs enfants en 2013 et près de 200 femmes ont été accompagnées par les 4 référents départementaux dans leur mission d'identification et de déblocage des freins au retour à l'autonomie des victimes.
- **102 femmes et 91 enfants** ont été suivies par l'accueil de jour spécifique « La parenthèse » d'Avesnes-sur-Helpe doté d'une antenne mobile se déplaçant sur ce territoire rural à la demande des prescripteurs (gendarmes, hôpitaux, médecins, mairies, travailleurs sociaux) créé en mars 2013.
- **616 femmes et 131 mineures en situation de prostitution** (l'action spécifique en direction des mineures s'effectue en partenariat avec le Conseil général du Nord) ont été prises en charge et accompagnées par l'association Itinéraires en 2013, 271 femmes l'ont été en vue d'une réinsertion par l'association du mouvement du Nid sur la métropole lilloise.
- **5 postes d'intervenants sociaux** ont été créés depuis 2012 au sein des services de la police et de la gendarmerie nationale en partenariat avec le Conseil général du Nord pour répondre aux situations sociales difficiles (cf encadré ci-contre).



Le numéro d'écoute 3919 est accessible du lundi au samedi, de 8h à 22h, pour le prix d'une communication locale. Ce numéro aiguille les victimes sur un réseau d'associations dédiées aux femmes victimes de violence. Ce sont des "écoutantes" formées et expérimentées qui reçoivent les appels.

LES INTERVENANTS SOCIAUX EN GENDARMERIE : UNE ACTION PROBANTE INSCRITE DANS LES MESURES DU 4^{EME} PLAN INTERMINISTERIEL 2014-2016

Intégré au sein de la gendarmerie depuis 2012, le dispositif des intervenants sociaux (IS) en gendarmerie est un trait d'union essentiel entre les actions sociales, policières et judiciaires.

Une réponse adaptée aux situations sociales difficiles

Face à l'afflux important de situations à consonance sociale dans les unités de gendarmerie, la mise en place d'intervenants sociaux (IS) est une réponse adaptée et pertinente facilitant le relais avec les autres services compétents dans ce domaine.

Les femmes et les enfants principaux bénéficiaires du dispositif

La situation particulièrement précaire de nombreux foyers dans le Nord a des répercussions d'abord sociales, mais aussi policières et judiciaires. En zone gendarmerie nationale, 12 % des 32 000 interventions annuelles concernent des différends familiaux.

Les femmes constituent les trois quarts des victimes des 1 200 faits de violences intra-familiales, plus particulièrement dans la sphère conjugale (86 %). Ces violences physiques et psychologiques ont par ailleurs souvent des conséquences sur les enfants.

Les victimes de violences familiales, les mineurs et jeunes majeurs en danger sont les priorités des IS. Les personnes vulnérables, mais aussi les auteurs, font l'objet d'une attention particulière, les addictions étant souvent la cause des violences exercées.

Le rôle des intervenants sociaux en gendarmerie

Ces professionnels de l'action sociale apportent en temps réel un soutien, une aide et une orientation vers des structures adaptées. Quotidiennement sur le terrain, ils assurent un accueil et une écoute attentive des personnes orientées par les gendarmes suite à une intervention ou se présentant spontanément à la permanence, un diagnostic social de leurs besoins et une orientation vers les partenaires compétents.

Outre les gendarmes des 53 brigades du Nord, notamment les 44 référents-violences, les partenaires privilégiés des IS sont les unités territoriales de protection et d'action sociales du Conseil général du Nord, les 4 référents lutte contre les violences faites aux femmes de l'État, les parquets et le monde de l'éducation en lien avec la brigade de prévention de la délinquance juvénile.

Ces emplois s'appuient sur une convention tripartite entre l'État, le Département et une association support.

Ce partenariat fait l'objet d'un suivi permanent grâce à un comité de pilotage animé par le Conseil général au moyen d'indicateurs uniformisés.

Le bilan des années 2012 et 2013 présente une moyenne mensuelle de 60 dossiers ouverts par IS. Près de 60 % des situations traitées par les IS étaient préalablement inconnues des services compétents.



25 novembre
Journée internationale pour l'élimination
de la violence à l'égard des femmes

L'HEBERGEMENT ET L'ACCES AU LOGEMENT DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES DANS LE NORD

Conformément aux engagements pris dans le 2^{ème} protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes du 26 novembre 2012, l'amélioration de la prise en charge directe des femmes victimes de violences en situation de demande urgente d'un hébergement, est inscrite dans le plan départemental d'accueil d'hébergement et d'insertion (PDAHI) 2011-2015. Une convention tripartite Etat / services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) / associations qui gèrent la première orientation vers l'hébergement d'urgence et les structures d'hébergement spécialisées a été signée le 24 mars 2014. Elle a pour objectif d'améliorer l'orientation de ces victimes ainsi que leur accueil dans les structures généralistes.

L'hébergement spécifique dédié à l'accueil des femmes victimes de violences concernent 117 places au sein de 4 structures spécialisées.

Depuis le début de l'année 2014, 191 femmes victimes de violences (165 en 2013) et 345 enfants (115 en 2013) ont été hébergés et suivis dans les 4 associations spécialisées dans l'hébergement des femmes victimes de violences (Ars Brunehaut à Lille ; Louise Michel à Villeneuve d'Ascq ; La Pose à Valenciennes ; Ars Brunehaut/Sedire à Dunkerque).

Sur les 259 structures d'hébergement généralistes que compte le département du Nord, 75 accueillent des femmes avec ou sans enfants, soit 2 455 places. 119 places sont dédiées pour l'accueil des femmes victimes de violences.

Enfin, en articulation avec les préconisations du PDAHI, les femmes victimes de violences ont été reconnues public prioritaire pour un relogement sur le contingent préfectoral par le préfet du Nord dans le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées 2013-2018 (PDALPD). Un groupe de travail piloté par la Direction départementale de la cohésion sociale du Nord (DDCS) réunit les associations porteuses de places dédiées, l'agence régionale de l'habitat, la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) et le Conseil général en vue d'améliorer les parcours vers le logement des femmes victimes.

L'INTERMEDIATION LOCATIVE : UNE EXPERIMENTATION INNOVANTE POUR L'ACCES AU LOGEMENT DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES DANS LE DOUAISIS

Dans un contexte de tension sur le dispositif d'hébergement et en cohérence avec l'objectif du logement pour le plus grand nombre, les services de l'Etat (DDCS et DDTM) ont initié avec les acteurs concernés du douaisis (Pact du douaisis, SIAO, Communauté d'agglomération de Douai, Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent et Conseil général) une expérimentation pour permettre l'accès au logement des femmes hébergées en centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS).

Le dispositif de l'intermédiation locative en sous location apporte une solution car le gestionnaire du dispositif (le Pact du douaisis) est locataire en titre. La femme victime de violences est sous locataire. Ces mesures de sous location durent 6 mois, reconductibles 3 fois.

Ce dispositif passerelle permet :

- de favoriser les sorties du dispositif d'hébergement,
- d'accompagner les femmes mariées victimes qui ont quitté le domicile vers le dépôt de plainte ou l'ordonnance de non conciliation pour leur permettre d'être relogées à titre individuel dans le parc public,
- d'éviter les retours au domicile des femmes victimes de violence suite à un hébergement collectif parfois mal vécu,
- d'accéder au logement autonome, une fois les conditions réunies, avec possibilité d'un bail glissant vers le logement de droit commun.

Lancé en mai 2014, ce dispositif a déjà été proposé à 4 femmes victimes de violences. 3 situations sont actuellement à l'étude en vue d'une prise en compte dans le dispositif.

LA FORMATION ET LA SENSIBILISATION DES PROFESSIONNELS AU REPERAGE ET A L'ACCUEIL DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

La formation et la sensibilisation des professionnels est un des enjeux majeurs du 4^{ème} plan interministériel de lutte contre les violences aux femmes. Travailleurs sociaux, policiers, gendarmes, médecins, avocats, personnels municipaux, tous sont susceptibles d'accueillir des femmes victimes de violences.

Un grand nombre d'acteurs de terrain spécialisés dans l'accueil de ce public, s'est mobilisé pour intervenir auprès de ces professionnels et leurs donner les moyens d'intervenir auprès d'elles de manière la plus efficace possible au sein des réseaux d'acteurs.

Depuis janvier 2014, ce sont **2 590 professionnels** qui ont été formés par 12 associations spécialisées du département sur l'ensemble du Nord.

Les **4 référents départementaux « violences conjugales » de l'Etat** dont l'une des missions est de fluidifier et créer des réseaux ont également formés **1 490 professionnels dans les arrondissements de Lille, Dunkerque, Cambrai et Valenciennes.**



DES OUTILS DESTINES AUX PROFESSIONNELS SUR L'ENSEMBLE DU DEPARTEMENT



La direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) du Nord en lien avec les 4 référents « violences conjugales » a édité en novembre 2013 **des outils pour accompagner les professionnels dans l'orientation et l'accueil des victimes.**

Des livrets avec les démarches à entreprendre et **les coordonnées utiles pour chacun des 6 arrondissements du département**, des cartes postales avec ces mêmes coordonnées par arrondissement, des affiches permettent aux professionnels un accueil et une orientation des femmes victimes la plus pertinente possible.

Depuis un an, ce sont plus de 8 500 cartes, 6 500 livrets et 640 affiches qui ont été diffusés dans les commissariats, les gendarmeries, auprès des travailleurs sociaux, des services de santé. Leur diffusion se poursuit.

Livrets disponibles sur le site des services de l'Etat dans le Nord www.nord.gouv.fr Politiques publiques > Citoyenneté, libertés publiques et égalité hommes-femmes > Défense des droits des femmes et de l'égalité hommes-femmes > Lutte contre les violences faites aux femmes



25 novembre
Journée internationale pour l'élimination
de la violence à l'égard des femmes

LA PREVENTION AUPRES DES JEUNES ET LA SENSIBILISATION DU PUBLIC DANS LE NORD

« **Mobiliser l'ensemble de la société** » - 4^{ème} plan interministériel 2014-2016

La prévention des violences faites aux femmes par la sensibilisation et l'information des publics avait été renforcée dans le département du Nord avec la signature du 2^{ème} protocole départemental le 26 novembre 2012. Elle est un des axes du 4^{ème} plan interministériel de lutte contre les violences aux femmes, avec notamment la déclinaison régionale de la convention interministérielle avec l'Education nationale prévue par la délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité et le Rectorat.

Le rôle des associations

Pour amener dès le plus jeune âge les élèves à s'interroger sur leurs représentations du monde, les freins qu'ils s'imposent à eux mêmes en tant que filles ou garçons, le respect qu'ils se portent... et pour prévenir très tôt les phénomènes de violences par l'apprentissage du respect des sexes, plus de **3 150 jeunes des écoles, collèges et lycées** du département du Nord ont reçu une **sensibilisation à la prévention des violences sexistes** depuis le début de cette année.

Les Centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) du Nord, le Planning Familial, la Solidarité aux femmes d'ici et d'ailleurs (SAFFIA), le Collectif régional pour l'information et la formation des Femmes (CORIF), la Rencontre internationale des femmes noires (RIFEN) ont bénéficié de **subventions de l'Etat** principalement dans le cadre du **Fonds interministériel de prévention de la délinquance** (FIPD) pour mener ces informations collectives au sein des établissements.

Le rôle de la brigade de prévention de la délinquance juvénile (BPDJ)

Basée à Valenciennes, la **brigade de prévention de la délinquance juvénile** (BPDJ) joue un rôle fondamental dans la prévention de la délinquance, et notamment dans celle exercée à l'encontre des femmes. Lors de ses **interventions dans les collèges** du département située en zone gendarmerie, mais aussi lors de **colloques ou forums de sécurité**, la BPDJ sensibilise ses auditeurs sur les violences physiques ou morales, mais aussi sur toutes les sortes de harcèlements dont sont victimes en majorité de jeunes mineures. Dans ce cadre est mis en place cette année, en collaboration avec l'académie du Nord, pour les classes de quatrième et de troisième, un concours sur la production d'une affiche sur le harcèlement par le biais des réseaux sociaux.

La sensibilisation du grand public

Ce sont également **3 500 personnes majoritairement issues des quartiers prioritaires de la politique de la ville** qui ont été informées et sensibilisées en 2013 par les acteurs associatifs sur les violences faites aux femmes (violences conjugales, viols, mariages forcés, mutilations sexuelles, harcèlement sexuel...).